

Important travel information your family and friends may need to know to visit you in Canada

Do you have family or friends visiting you from Europe, Australia, New Zealand or Asia? They should be aware that Canada's entry rules have changed and they may need an [Electronic Travel Authorization](#) (eTA).

What is an eTA?

An eTA is an authorization certain travellers need to enter Canada by air. It is electronically linked to travellers' passports and is intended for short-term stays for visiting, business and tourism activities.

Why do people need an eTA?

An eTA allows us to check that travellers are admissible to enter Canada before they travel, which, in turn could facilitate their entry into Canada.

Who needs an eTA?

Since March 15, 2016, travelers who normally **do not** need a visa to enter Canada because they are citizens of a visa-exempt country need an eTA to fly to or transit through Canada.

Exceptions include United States (U.S.) citizens and travellers with a valid Canadian visa. U.S. lawful permanent residents need an eTA and must present a valid U.S. permanent resident card (Green Card) and a valid passport at check-in.

A leniency period was put in place so travellers caught unaware of the requirement could still board their flight without an eTA. However, this period ended on November 9, 2016. Travellers now need an eTA to board their flight to Canada,

[Applying for an eTA](#) is a simple, inexpensive (CAN\$7) online process that takes just minutes to complete. A

passport, a credit card and an email address are all travellers need. Travellers can allow a third party, such as a travel agent, family member or friend, to apply on their behalf; however, they should use only the **official Government of Canada** website, [Canada.ca/eTA](#). Travellers have been able to apply for an eTA since August 1, 2016.

It is best for travellers to get their eTA **before** booking their flight to Canada. Most applicants are approved within minutes of applying. However, some applications can take several days to process, so travellers should apply as soon as they start planning their trip.

The eTA is valid for five years or until the passport expires, whichever comes first. This means travellers can fly to Canada repeatedly with a valid eTA and valid passport. For more information, visit [Canada.ca/eTA](#). You will find frequently asked questions, a video explaining eTA and help with applying for an eTA.



 Government of Canada
Gouvernement du Canada



Are you a dual Canadian citizen flying to Canada?

As of **November 10, 2016**, Canadian citizens, including **dual citizens**, need to show a **valid Canadian passport**, temporary passport or an emergency travel document to board their flight to Canada. Please note that temporary passports and emergency travel documents are issued only under strict conditions.

Flying in a few days and you don't have a Canadian passport? Until January 31, 2017, you may be eligible for a special authorization that, if approved, will allow you to board your flight with your valid non-Canadian passport. To find out more, see [Canada.ca/eTA – Dual Canadian citizens need a Canadian passport](#).

For future travel, make sure to travel with a Canadian passport. Apply soon at [Canada.ca/passport](#). It can take time to get a Canadian passport.

Renseignements importants destinés à votre famille ou à vos amis qui souhaitent vous rendre visite au Canada

Vous avez de la famille ou des amis qui viendront vous rendre visite en provenance de l'Europe, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Asie? Ces personnes doivent savoir que les règles d'admission au Canada ont changé et il se pourrait qu'elles aient besoin d'obtenir une [autorisation de voyage électronique](#) (AVE).

Qu'est-ce qu'une AVE?

Il s'agit d'une autorisation dont certains voyageurs ont besoin pour entrer au Canada par avion. L'AVE est reliée électroniquement au passeport du voyageur et vise les visiteurs, les gens d'affaires et les touristes effectuant de courts séjours.

Pourquoi a-t-on besoin d'une AVE?

Elle nous permet de vérifier l'admissibilité des voyageurs au Canada avant que ces derniers n'entreprennent leur voyage, ce qui en retour pourra faciliter leur entrée au pays.

Qui a besoin d'une AVE?

Depuis le 15 mars 2016, les voyageurs qui **n'ont habituellement pas** besoin d'un visa pour entrer au Canada parce qu'ils sont citoyens de pays dispensés de l'obligation de visa doivent obtenir une AVE pour se rendre au Canada par avion ou pour y transiter.

Parmi les personnes dispensées, notons les citoyens des États-Unis et les voyageurs possédant un visa canadien valide. Les résidents permanents en règle des États-Unis doivent obtenir une AVE et doivent présenter une carte de résident permanent des États-Unis (carte verte) valide ainsi qu'un passeport valide au moment de l'enregistrement.

Une période de clémence a été accordée afin que les voyageurs qui n'étaient pas au courant de l'exigence de l'AVE puissent prendre leur vol sans AVE. Toutefois, cette période **s'est terminée le 9 novembre 2016**. Les voyageurs ont maintenant besoin d'une AVE pour monter à bord de leur avion à destination du Canada.

[Demander une AVE](#) en ligne est un processus simple et abordable (7 \$ CAN) qui s'effectue en quelques minutes. Les voyageurs n'ont besoin que de leur passeport, d'une carte de crédit et d'une adresse de courriel. Les voyageurs peuvent permettre à un tiers, comme un agent de voyage, un membre de la famille ou un ami, de présenter une demande en leur nom; cependant, cette tierce personne ne doit utiliser que le **site Web officiel du gouvernement du Canada**, [Canada.ca/AVE](#). Les voyageurs ont pu se procurer une AVE depuis le 1er août 2015.

Il est préférable que les voyageurs obtiennent leur AVE **avant** de réserver leur vol à destination du Canada. La plupart des demandeurs obtiennent une approbation quelques minutes après avoir présenté leur demande. Toutefois, certaines demandes peuvent prendre plusieurs jours à traiter; les voyageurs devraient donc soumettre leur demande dès qu'ils commencent à planifier leur voyage.

L'AVE est valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, si celui-ci expire avant cinq ans. Cela signifie que les voyageurs peuvent venir au Canada à de multiples reprises avec une AVE et un passeport valides. Pour en savoir plus, consultez la page [Canada.ca/AVE](#). Vous y trouverez une foire aux questions, une vidéo expliquant l'AVE et de l'aide pour remplir votre demande d'AVE.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Vous êtes un citoyen canadien ayant une double nationalité et vous prenez un vol à destination du Canada?

Depuis le **10 novembre 2016**, les citoyens canadiens, y compris **ceux ayant une double nationalité**, doivent être munis d'un **passeport canadien valide**, d'un passeport provisoire ou d'un titre de voyage d'urgence pour pouvoir prendre leur vol à destination du Canada. Veuillez toutefois noter que les passeports provisoires et les titres de voyage d'urgence sont délivrés uniquement à des conditions très strictes.

Vous prenez un vol dans quelques jours et vous n'avez pas de passeport canadien? Jusqu'au 31 janvier 2017, vous pouvez demander une autorisation spéciale qui, si elle est accordée, vous permettra de monter à bord de votre vol avec votre passeport non canadien valide. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez [Canada.ca/AVE](#) – [Les citoyens canadiens qui ont une double nationalité doivent détenir un passeport canadien valide](#).

Pour vos prochains voyages, assurez-vous d'avoir un passeport canadien valide. [Présentez votre demande sans tarder](#) à la page [Canada.ca/passeport](#). Il faut un certain temps pour obtenir un passeport canadien.